

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Rapport annuel (1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)

En 2019-2020, la RVD s'est réunie 38 fois. Entre le 26 août 2019 et le 18 février 2020, la VRAEAP a présidé 7 réunions régulières de la RVD et présenté des documents à une réunion extraordinaire RVD/RDD (formulaires de la CESP, plan d'action autochtone). Entre le 13 mars et le 30 juin 2020, la RVD s'est réunie 30 fois pour déterminer les modalités de la fin de la session d'hiver 2020, pour recommander des mesures exceptionnelles temporaires quant aux conditions d'admission et à l'intégration des élèves du secondaire ayant des cours incomplets crédités (CIC) et pour élaborer le plan « B » pour l'année universitaire 2020-2021.

LES POINTS SAILLANTS : COVID-19

Déroulement de la session (hiver 2020 / printemps-été 2020)

- 8 notes de service
- 1 série de recommandations au CPR (hiver 2020)
- 1 recommandation au CPR (printemps-été 2020)

Conditions d'admission et intégration des élèves du secondaire (2020-2021)

- 1 note de service
- 4 séries de recommandations au CPR ou à l'ÉDD

Le Plan « B » : l'enseignement à distance avec quelques cours en présentiel (2020-2021)

- 4 notes de service
- La planification de plusieurs scénarios pour 2020-2021 (tableau)
- La planification d'un modèle hybride pour l'année 2020-2021 (tableaux)
- Ateliers *Pratiques gagnantes de la pédagogie à distance* (horaire)
- Tableaux des programmes avec cours pratiques en présentiel (2020-2021)
- FAQ sur la Rentrée 2020
- Gabarit pour les plans de contingence (cours pratiques en présentiel)
- Gabarit pour les plans opérationnels (cours pratiques en présentiel)

• Les membres de la RVD

Dans le contexte de la COVID-19, la RVD s'est élargie pour inclure les doyens des études de l'UMCE et de l'UMCS ainsi qu'une représentante de la FESR. Les membres de la RVD élargie étaient les suivants :

- **Vice-décanats** : Izold Guihur (Administration), Matthieu LeBlanc (FASS), Robert L. LeBlanc / Karine McLaren (Droit), Gérard Poitras (Ingénierie), Louise Girard / Pier Jr Morin (Sciences), Sylvie Robichaud-Ekstrand (FSSSC), Mireille Leblanc (FSÉ), François Vigneau (FESR)
- **Étudiantes et étudiants** : Charles Rand / Alain Lavoie (FÉÉCUM), Laurie Maynard (FESR)
- **Autres membres** : Yves Bourgeois, doyen des études (UMCS), Elizabeth Dawes (VRAEAP), Pierre Philippe Ferguson (UMCS), Pierrette Fortin, doyenne des études (UMCE), Lauriane Laforge (Formation continue), Stefanie Renée LeBlanc, Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SARSA) et Stéfanie Wheaton (Registraire).

• Le réseau de collaboratrices et collaborateurs de la RVD

La RVD a collaboré avec un réseau de personnes dans divers rôles académiques. Plusieurs comités ad hoc ont été créés pour répondre à des besoins particuliers : le Comité consultatif sur l'enseignement à distance (planification des ateliers pédagogiques); le Comité consultatif sur le droit d'auteur, les enregistrements et la propriété intellectuelle (note de service destinée au personnel enseignant); et le Comité sur les cours pratiques en présentiel (approbation des plans opérationnels académiques).

Le réseau de collaboratrices et collaborateurs académiques comprenait les suivants :

- **RDD** : Gilles Roy (VRER), Sébastien Deschênes (Administration), Jean-François Thibault (FASS), Denis Roy (Droit), Gabriel Cormier (Ingénierie), Pandurang Ashrit (Sciences), Natalie Carrier (FSSSC), Marianne Cormier (FSÉ), Francis LeBlanc (FESR), Marthe Brideau (Bibliothèques), Dany Benoit (Formation continue) et Jean-Paul Loyer (DGGSEÉ).
- **Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE)**: Michel Johnson, Cynthia Potvin et Manon LeBlanc.
- **Équipe d'encadrement pédagogique et technique** : Mélanie Roy, Chantal Bouchard, Stéphanie DeGrâce et Monica Lanteigne (GTA); Lauriane Laforge, Mélanie Beaulieu, Céline Boucher et Danielle Allain (Formation continue); André Lee (DGT).
- **Comité consultatif sur l'enseignement à distance** : Héctor Alvarez, Yves Bourgeois, Pierrette Fortin, Michel Johnson, Lauriane Laforge, Mathieu Lang, Alain Lavoie, Manon LeBlanc, Matthieu LeBlanc, Mireille Leblanc, Pier Jr Morin, Gérard Poitras, Cynthia Potvin, Normand Renaud-Joly, Marthe Robichaud et Mélanie Roy.
- **Comité consultatif sur le droit d'auteur, les enregistrements et la propriété intellectuelle** : Malaïka Bacon-Dussault, Dany Benoit, Marianne Cormier, Dominique Gaudet, Lauriane Laforge, Mathieu Lang et Michèle LeBlanc.
- **Comité sur les cours pratiques en présentiel** : Matthieu LeBlanc, Pier Jr Morin, Gabriel Cormier, Jean-François Thibault et Anik Dubé.
- **ABPPUM** : Mathieu Lang
- **Services aux étudiantes et étudiants** : Mohammed Chekkouri (Recrutement étudiant), Ciré Diop (Admission), Rémi Goupil (Vie étudiante et socioculturelle), Mélissa Kate Lelièvre (Admission), Ginette Belliveau (Orientation et recherche de travail), Caroline Corazza (Comptoir de services), Lucille Landry (Étudiantes et étudiants internationaux et mobilité internationale), Sophie LeBlanc Roy (Santé et psychologie) et Renée Savoie-Power (Bourses et aide financière).

En tout, environ une soixantaine de personnes ont participé au travail de la RVD en assistant à des réunions par Teams comme membres ou comme invitées et invités, en contribuant des paragraphes aux notes de service, en siégeant aux comités ad hoc, en participant à des séances de remue-méninges avec la VRAEAP, en révisant et commentant les nombreux documents, etc. Le travail s'est réalisé dans un contexte de télétravail où les collègues ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'une grande volonté de collaboration. Les échanges de courriels et les discussions par Teams débutaient tôt le matin et se poursuivaient jusqu'en fin de soirée et même les fins de semaine.

• **Le mandat de la RVD**

La RVD n'est pas un comité du Sénat académique et la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) qui la préside n'est pas membre du Sénat académique. Et pourtant, la RVD élabore des recommandations sur les politiques académiques et sur les règlements universitaires en répondant à des besoins identifiés par les vice-décanats dans leur travail quotidien. La consultation de la RVD est exigée par le Comité des programmes (CPR) pour de telles questions.

Dans le contexte de la COVID-19, la RVD a assumé un rôle central dans l'encadrement du déroulement de la fin de la session d'hiver 2020, dans le développement des mesures temporaires quant aux conditions d'admission et à l'intégration des élèves du secondaire ayant des cours incomplets crédités (CIC) et dans l'élaboration du plan « B » pour l'année universitaire 2020-2021. De la mi-mars à la fin juin 2020, il y a eu **30 réunions de la RVD, dont 6 réunions RVD/RDD**. Pendant cette même période de temps, de nombreuses réunions ont eu lieu avec divers membres du réseau de collaboratrices et collaborateurs.

Entre le 14 mars et le 23 juin 2020, la VRAEAP a assisté à **32 réunions de l'Équipe décisionnelle (ÉDD)**, un comité ad hoc qui comprenait les membres de l'équipe de direction auxquels se sont ajoutés Éric Larocque, directeur des partenariats au Cabinet du recteur, Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR, et la VRAEAP. L'ÉDD a approuvé les notes de service 1, 1A, 4, 5, 6, 7 et 8, les documents

de planification des scénarios pour l'année universitaire 2020-2021 et d'un modèle hybride pour la livraison des cours en 2020-2021, ainsi que les tableaux des programmes offrant des cours pratiques en présentiel. Les recommandations émanant de la RVD qui portaient sur les règlements universitaires et les dates du calendrier universitaire étaient présentées au CPR qui faisait ses propres recommandations à l'ÉDD.

Les réunions de l'ÉDD permettaient à la VRAEAP de se tenir au courant des décisions prises dans les autres universités publiques du Nouveau-Brunswick et de s'informer sur la planification de la reprise des activités sur les trois campus de l'Université de Moncton. Cette information était cruciale pour bien arrimer les volets académiques et administratifs de la planification pour l'année universitaire 2020-2021.

- **Les réactions aux recommandations de la RVD**

La recommandation de la RVD qui a suscité le plus de réactions de la part des **étudiantes et étudiants** était celle de leur offrir le choix du système de notation succès (S) / insuccès (NS) pour un ou plusieurs cours où le système alphabétique (de A+ à E) était la norme. Parmi les 26 courriels envoyés à **COVID-19@umoncton.ca** ou au recteur par intérim auxquels la VRAEAP a répondu entre le 16 mars et le 28 mai 2020, 11 portaient sur la notation S/NS. À la session d'hiver 2020, le succès (S) représentait 18 % des notes accordées et l'insuccès (NS) représentait 1 % des notes accordées dans les cours où le système de notation habituel était la notation alphabétique. Diverses mesures temporaires ont été recommandées par la RVD pour gérer l'impact de la notation S/NS sur les concours de bourses, les admissions et les exigences linguistiques. La mention suivante paraît sur tous les relevés de notes pour la session d'hiver 2020 : « Mesure exceptionnelle COVID-19 : L'Université de Moncton a permis l'usage du système de notation S/NS dans les cours avec notation alphabétique ».

La recommandation de la RVD qui a suscité le plus de réactions de la part des **membres du personnel enseignant** était celle d'exiger que la durée minimale de l'évaluation finale soit de 8 h 30 à 23 h 59 du jour fixé à l'horaire afin d'éviter tout chevauchement, recoupement ou conflit d'horaire pour les 2 034 étudiantes et étudiants qui avaient deux ou trois examens le même jour; de tenir compte des mesures d'adaptation (p. ex. temps additionnel) identifiées dans le plan d'accommodement de certaines étudiantes et de certains étudiants; d'accommoder les étudiantes et étudiants internationaux et canadiens qui se trouvaient dans des fuseaux horaires différents; d'être équitable envers celles et ceux qui se trouvaient en milieu rural où l'accès à l'internet est parfois moins fiable qu'en milieu urbain; de tenir compte des exigences supplémentaires sur les réseaux informatiques occasionnées par l'enseignement à distance et le télétravail; et de résoudre des problèmes d'ordre technologique (connexion, mot de passe, etc.).

Pour répondre aux préoccupations soulevées auprès des vice-décanats par rapport à l'intégrité intellectuelle, l'équipe d'encadrement pédagogique et technique a partagé des stratégies pour prévenir la tricherie et le plagiat dans la NDS 6 datée du 3 avril 2020. Cette thématique a également été abordée lors des ateliers *Pratiques gagnantes de la pédagogie à distance* qui ont eu lieu du 26 mai au 11 juin 2020. Mais en fin de compte, le nombre de cas de fraude inscrits aux dossiers étudiants en 2019-2020 n'était pas exceptionnel. En 2019-2020, le Registrariat a pris connaissance de 43 cas de tricherie ou de plagiat, à savoir 10 cas de plus qu'en 2018-2019 et 22 de moins qu'en 2014-2015.

Enfin, le choix de la notation S/NS et la durée minimale de l'évaluation finale de 8 h 30 à 23 h 59 étaient des mesures exceptionnelles temporaires en vigueur durant la session d'hiver 2020 uniquement.

- **Le fonctionnement de la RVD**

Dans le contexte de la COVID-19, la RVD s'est réunie normalement deux fois par semaine pour réviser les ébauches successives et valider la version finale de notes de service (NDS), de recommandations au Comité des programmes (CPR) ou à l'Équipe décisionnelle (ÉDD) et de documents de planification préparés par la VRAEAP.

Ces ébauches étaient des outils de travail qui servaient comme points de départ pour orienter la discussion de la RVD. À force de commenter les ébauches successives et de débattre les questions présentées, les membres ont réussi à parvenir à un consensus. **Cet exercice intense de dialogue et d'échange était crucial pour développer progressivement une vision commune qui s'est concrétisée dans le plan « B » pour l'année universitaire 2020-2021 à l'UMCM.**

Les documents ci-dessous sont donc le fruit d'un travail collaboratif.

1.1 Notes de service (NDS) (voir les annexes, pages 001 à 170)

a) UMCM

- **NDS 1 – Déroulement de la fin de session (Hiver 2020) – 15 mars 2020**

Rédigée par la VRAEAP en collaboration avec le VRER et destinée au personnel enseignant, cette NDS traitait de la période de suspension des cours en présentiel du 16 au 29 mars 2020, de la période d'enseignement du 30 mars au 17 avril 2020 et de la session d'examens du 20 au 30 avril 2020.

(Annexes 001 à 002) (Approuvé, COVID-ÉDD-200315)

- **NDS 1A – Modalités de fin de session - Hiver 2020 – 15 mars 2020**

Rédigée par le VRER en collaboration avec la VRAEAP et destinée aux étudiantes et étudiants, cette NDS traitait de la suspension des cours en présentiel, du maintien des stages jusqu'à avis contraire, du retour au Canada des étudiantes et étudiants en mobilité internationale, du maintien de l'horaire de la session des examens, du maintien de l'accès au campus et aux services, ainsi que de l'annulation des rassemblements.

(Annexes 003 à 006) (Approuvé, COVID-ÉDD-200315)

- **NDS 1B – Déroulement de la fin de session (Hiver 2020) – recherche et études supérieures – 20 mars 2020**

Rédigée par le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR en collaboration avec le VRER et destinée à tous les membres de la communauté universitaire, cette NDS traitait du déroulement à distance des soutenances de thèse, examens prédoctoraux, séminaires, etc., du maintien des activités de recherche avec les êtres humains à distance seulement, du maintien des stages de recherche en se conformant aux exigences du milieu d'accueil, de la nécessité pour les stagiaires arrivés au Canada après le 8 mars 2020 de s'auto-isoler pendant 14 jours, de la fermeture des laboratoires de recherche au plus tard le 20 mars 2020, de la suspension de tout déplacement pour des activités de recherche (ex. colloques, conférences) et de l'annulation de la mobilité internationale jusqu'au 31 août 2020.

(Annexes 007 à 008)

- **NDS 2 – Soutien à l'enseignement à distance – 17 mars 2020**

Rédigée en collaboration avec Cynthia Potvin, directrice adjointe du SASE, Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes de la Formation continue et Mélanie Roy, gestionnaire du Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA) et destinée au personnel enseignant, cette NDS traitait du bureau d'aide centralisé pour les questions d'ordre technique ou pédagogique de la DGT, de la plateforme CLIC, des ressources sur le site web de la DGT, des formations disponibles du 19 au 24 mars 2020 et de l'outil Teams pour faciliter le télétravail.

(Annexes 009 à 017)

- **NDS 3 – Appui aux étudiantes et étudiants – Hiver 2020 – 19 mars 2020**

Rédigée en collaboration avec Stefanie Renée LeBlanc, directrice du SARSA, Stéfanie Wheaton, registraire, Marthe Brideau, bibliothécaire en chef, Lucille Landry, responsable du Service aux étudiantes et étudiants internationaux et à la mobilité internationale, Renée Savoie-Power, responsable du Service des bourses et de l'aide financière, Sophie LeBlanc Roy, responsable du Service de santé et psychologie, Caroline Corazza, responsable de l'information au Comptoir de services et Ginette Belliveau, responsable du Service d'orientation et de recherche de travail et destinée aux étudiantes et étudiants, cette NDS traitait de l'accès aux services à distance.

(Annexes 018 à 026)

- **NDS 4 – Mise à jour sur le déroulement de la fin de session (Hiver 2020) – 24 mars 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée au personnel enseignant, cette NDS traitait de la nécessité de respecter le plan du cours dans la mesure du possible (8.12), du système de notation succès (S)/ insuccès (NS), de la suspension de l'application du règlement sur la probation, la suspension et l'exclusion (8.11.4 à 8.11.9), de la nécessité de respecter le règlement 8.6.1 (trois évaluations distinctes) et du report exceptionnel de la date limite pour se retirer d'un cours jusqu'au lundi 6 avril 2020 et de la date limite pour la remise des notes finales jusqu'au lundi 11 mai 2020. Cette NDS reflète les modifications apportées aux recommandations de la RVD par le CPR lors de sa réunion extraordinaire du 24 mars 2020.

(Annexes 027 à 030) (Approuvé, COVID-ÉDD-200324)

- **NDS 5 – Dates importantes et décisions à prendre (Hiver 2020) – 25 mars 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée aux étudiantes et étudiants, cette NDS traitait de la date limite du 6 avril 2020 pour se retirer d'un cours avec la note « R » (retrait), de la date limite du 17 avril 2020 pour choisir le système de notation succès (S)/ insuccès (NS) et de la suspension de l'application du règlement sur la probation, la suspension et l'exclusion (8.11.4 à 8.11.9).

(Annexes 031 à 033) (Approuvé, COVID-ÉDD-200325)

- **NDS 6 – Les évaluations finales (Hiver 2020) – 3 avril 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée au personnel enseignant, cette NDS portait sur la durée minimale de l'évaluation finale de 8 h 30 à 23 h 59, les évaluations finales minutées, les mesures d'adaptation, le système de notation S/NS, l'impact sur la moyenne cumulative des notes E (échec), NS (insuccès), R (retrait) et I (incomplet) ainsi que le nouveau calendrier de dates limites. Cette NDS comprenait une annexe préparée par Danielle Allain, coordonnatrice de projets et assurance qualité, Mélanie Beaulieu, conceptrice pédagogique, et Céline Boucher, conceptrice pédagogique de la Formation continue. L'annexe présentait les avantages et les inconvénients de différents types d'évaluations en ligne et des stratégies pour éviter la tricherie.

(Annexes 034 à 047) (Approuvé, COVID-ÉDD-200401)

- **NDS 7 – La session d'examens (Hiver 2020) – 7 avril 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée aux étudiantes et étudiants, cette NDS traitait de la durée minimale de l'évaluation finale de 8 h 30 à 23 h 59, des examens minutés, des mesures d'adaptation, des conflits d'horaire, des règles de l'intégrité intellectuelle et des sanctions, ainsi que du système de notation S/NS et de la mention qui paraît sur tous les relevés de notes pour la session d'hiver 2020, à savoir « Mesure exceptionnelle COVID-19 : L'Université de Moncton a permis l'usage du système de notation S/NS dans les cours avec notation alphabétique ».

(Annexes 048 à 050) (Approuvé, COVID-ÉDD-200401)

- **NDS 8 – Les étudiantes et étudiants internationaux et la mobilité internationale – 26 mai 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée aux doyennes et doyens, cette NDS traitait de la suspension des expériences de mobilité internationale jusqu'au 1^{er} septembre 2021 tant pour les étudiantes et étudiants entrants que pour les étudiantes et étudiants sortants, de l'inscription des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants de l'international sans permis d'études comme étudiantes ou étudiants libres à temps partiel seulement, de l'offre d'admission à un programme offert en ligne à temps partiel si un tel programme existait dans le domaine visé par l'étudiante ou l'étudiant international ainsi que de l'impossibilité de s'inscrire comme étudiante ou étudiant libre à un cours faisant partie d'un programme d'études en droit, sauf sur permission de la Faculté de droit.

(Annexes 051 à 054) (Approuvé, COVID-ÉDD-200520, COVID-ÉDD-200526)

- **NDS 9 – L'enseignement à distance avec quelques cours pratiques en présentiel – 27 mai 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée au personnel enseignant, cette NDS traitait du plan « B » comprenant la livraison de l'année universitaire 2020-2021 à distance avec quelques cours (ou composantes) pratiques en présentiel avec mesures de distanciation physique. Elle portait sur la distinction entre les cours en ligne et les cours à distance ainsi que le mode synchrone et le mode asynchrone, sur l'interactivité dans les cours à distance, sur le retour au système de notation habituel, sur le fonctionnement à distance de la Librairie acadienne et des bibliothèques, ainsi que sur les personnes-ressources par faculté pour l'encadrement pédagogique et technique.

(Annexes 055 à 059)

- **NDS 10 – L’encadrement, l’enseignement et l’évaluation à distance – 25 juin 2020**

Rédigée en collaboration avec Mélanie Roy, gestionnaire du Groupe des technologies d’apprentissage (GTA), Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes de la Formation continue et l’équipe offrant l’encadrement pédagogique et technique aux facultés : Mélanie Beaulieu, Chantal Bouchard, Céline Boucher, Stéphanie DeGrâce et Monica Lanteigne et destinée au personnel enseignant, cette NDS reprenait les trois grands thèmes des ateliers *Pratiques gagnantes de la pédagogie à distance*, c’est-à-dire l’encadrement étudiant, l’enseignement et l’évaluation. Elle recommandait un équilibre entre les modes de livraison synchrone et asynchrone ainsi que l’utilisation de l’outil Teams et de la plateforme CLIC.

(Annexes 060 à 064)

- **NDS 11 – Enseignement à distance : le droit d’auteur, les enregistrements et la propriété intellectuelle – 30 juin 2020**

Rédigée en collaboration avec un comité ad hoc comprenant Malaïka Bacon-Dussault, professeure adjointe de droit, Dany Benoit, directeur général de la Formation continue, Marianne Cormier, doyenne des sciences de l’éducation, Dominique Gaudet, commis à l’accueil V de la Librairie acadienne, Lauriane Laforge, directrice du développement des affaires et des programmes de la Formation continue, Mathieu Lang, professeur des sciences de l’éducation et Michèle LeBlanc, chef de service de la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache et destinée au personnel enseignant, cette NDS portait sur la préparation des cours (les hyperliens, la licence Access Copyright, la réserve académique et le risque de perte des contenus des cours); la livraison des cours (les enregistrements, le milieu d’enseignement virtuel, le consentement, les vidéos contrefaites et les téléversements illégaux); la conservation des cours (la destruction des enregistrements, la migration des contenus et les banques de ressources numériques); la propriété intellectuelle; et les cours en ligne.

(Annexes 065 à 072)

- **NDS 12 – Le déroulement des cours à la session d’automne 2020 – 7 juillet 2020**

Rédigée en collaboration avec la RVD et destinée aux étudiantes et étudiants, cette NDS traitait de l’offre de cours à l’automne 2020, la grande majorité des cours étant offerts à distance sauf dans les beaux-arts, les sciences expérimentales et en science infirmière. Elle portait sur les modes de livraison des cours à distance, l’enregistrement des séances de cours, les évaluations ainsi que les règles de l’intégrité intellectuelle. Pour les cours pratiques et les activités pédagogiques en présentiel, elle traitait des plans opérationnels détaillant les mesures sanitaires propres à chaque cours, y compris la distanciation physique, le lavage de mains, le port d’équipement de protection individuelle (ex. masque, visière, gants), le nettoyage et la désinfection des postes de travail, de l’équipement et des surfaces communes, les points de contrôle passif et le dépistage des symptômes, la formation, les plans de contingence ainsi que la vérification de la conformité. Elle portait également sur les heures de consultation, les coordonnées des vice-doyennes et vice-doyens ainsi que le fonctionnement à distance de la Librairie acadienne et des bibliothèques.

(Annexes 073 à 079)

b) UMCE

Pierrette Fortin, doyenne des études de l’UMCE, a préparé ses propres versions de plusieurs de ces NDS à partir de la version rédigée pour l’UMCM.

- **NDS 2 – Soutien à l’enseignement à distance – 17 mars 2020** (Annexes 080 à 088)
- **NDS 3 – Appui aux étudiantes et étudiants – Hiver 2020 – 19 mars 2020** (Annexes 089 à 095)
- **NDS 4 – Mise à jour sur le déroulement de la fin de session (Hiver 2020) – 24 mars 2020** (Annexes 096 à 099)
- **NDS 5 – Dates importantes et décisions à prendre (Hiver 2020) – 25 mars 2020** (Annexes 100 à 103)
- **NDS 6 – Les évaluations finales (Hiver 2020) – 3 avril 2020** (Annexes 104 à 117)
- **NDS 9 – Modalités de livraison de cours pour la session automne – juin 2020** (Annexes 118 à 126)
- **NDS 11 – Enseignement à distance : le droit d’auteur, les enregistrements et la propriété intellectuelle – 6 juillet 2020** (Annexes 127 à 132)

c) UMCS

Yves Bourgeois, doyen des études de l’UMCS, a également préparé ses propres versions de plusieurs de ces NDS à partir de la version rédigée pour l’UMCM.

- **NDS 2 – Soutien à l’enseignement à distance** – 17 mars 2020 (Annexes 133 à 141)
- **NDS 3 – Appui aux étudiantes et étudiants – Hiver 2020** – 20 mars 2020 (Annexes 142 à 148)
- **NDS 4 – Mise à jour sur le déroulement de la fin de session (Hiver 2020)** – 24 mars 2020 (Annexes 149 à 152)
- **NDS 5 – Dates importantes et décisions à prendre (Hiver 2020)** – 25 mars 2020 (Annexes 153 à 155)
- **NDS 7 – La session d’examens (Hiver 2020)** – 7 avril 2020 (Annexes 156 à 158)
- **NDS 9 – La session d’automne 2020** – 12 mai 2020 (Annexes 159 à 161); **Planification d’une session académique A20 hybride** – 25 mai 2020 (Annexes 162 à 169)
- **NDS 11 – Fonctionnement de la réserve académique pour la session automne 2020** – 30 juin 2020 (Annexes 170)

1.2 Recommandations (voir les annexes, pages 171 à 194)

- **RVD-CPR-200324 – Plans de cours, système de notation, probation, dates limites** – 23 mars 2020

Les recommandations de la RVD portaient sur divers règlements universitaires :

- 1) Que les membres du personnel enseignant respectent le plan de cours dans la mesure du possible (8.12);
- 2) Que chaque étudiante ou étudiant inscrit à la session d’hiver 2020 ait l’option de demander que l’attribution de sa note pour l’évaluation globale d’un cours se fasse selon le critère d’évaluation *succès (S)/insuccès (NS)* plutôt que le système alphabétique habituel (de A+ à E);
- 3) Que le règlement sur la probation (8.11.4 à 8.11.9) soit suspendu pendant la session d’hiver 2020; et
- 4) Que les membres du personnel enseignant respectent le règlement 8.6 (évaluation finale du résultat obtenu dans un cours) en ayant un minimum de trois évaluations distinctes par session.

La RVD recommandait aussi :

- 5) Que la date limite pour se retirer d’un cours soit prolongée, de façon exceptionnelle, jusqu’au lundi 6 avril 2020 inclusivement, et ce, sans remboursement; et
- 6) Que, pour les membres du personnel enseignant, la date limite pour la remise des notes finales soit reportée au vendredi 8 mai 2020. Le CPR a décidé de prolonger la date limite pour la remise des notes finales jusqu’au lundi 11 mai 2020.

(Annexes 171 à 174) (Approuvé, COVID-ÉDD-200324)

- **RVD-CPR-200416 – Admissions, bourses, mobilité internationale et moyennes** – 14 avril 2020

Quatre des recommandations de la RVD portaient sur les cycles supérieurs :

- 1) Que, en raison de la COVID-19, les sessions d’hiver 2020, de printemps-été 2020 et d’automne 2020 soient exclues du décompte de la durée des études des étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs pendant la session d’hiver 2020 (29.1, 31.8.1, 31.8.2 et 32.10);
- 2) Que les résultats de la session d’hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans les concours de bourses gérés par la FESR dans la mesure où les organismes externes le permettent, et ce même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique;
- 3) Que les résultats de la session d’hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans l’évaluation des demandes d’admission aux cycles supérieurs, et ce même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique (22.1 et 22.2); et
- 4) Si une note d’au moins B (ou une autre lettre) dans un cours spécifique est exigée comme condition particulière d’admission, que l’étudiante ou l’étudiant ayant obtenu la note S dans ce cours spécifique pendant la session d’hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement cette condition particulière si la moyenne cumulative de l’étudiante ou l’étudiant est d’au moins 3,00.

Le CPR a modifié les deux recommandations portant sur le calcul des moyennes cumulatives pour que les résultats de la session d’hiver 2020 puissent être tenus en compte si ces résultats sont favorables à l’étudiante ou l’étudiant.

Trois des recommandations de la RVD portaient sur le premier cycle :

- 5) Si une étudiante ou un étudiant de l’Université de Moncton en mobilité internationale suivait un ou des cours crédités à l’international pendant la session d’hiver 2020, qu’une communication électronique de l’établissement

confirmant que le ou les cours ont été réussis soit acceptée par le Registrariat et le CAÉ afin d'accorder des équivalences en attendant la réception du relevé de notes officiel;

6) Que la candidate ou le candidat qui, en janvier 2020, était en voie de terminer ses études secondaires en juin 2020 et qui avait réussi ou était en voie de réussir les cours préuniversitaires requis à l'admission soit admissible aux programmes de premier cycle si elle ou il est titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires avec cinq cours préuniversitaires de 12^e année réussis ou inscrits au dossier scolaire (3.1.1);

7) Que le cours MATH1013 Mathématique générale I ou MATH1023 Mathématique générale II puisse être crédité dans le programme universitaire de la candidate ou du candidat qui, en janvier 2020, était en voie de terminer ses études secondaires en juin 2020 et qui était inscrit à un cours de mathématique préuniversitaire requis à l'admission, à condition que son programme universitaire ne comprenne pas de cours de mathématique siglé MATH. Cette recommandation n'a pas été adoptée par le CPR.

Enfin, trois des recommandations de la RVD portaient sur le Juris Doctor :

8) Que l'application du règlement particulier 7.1 de la Faculté de droit soit suspendue partiellement pendant la session d'hiver 2020 pour que chaque étudiante et étudiant de première année inscrit au Juris Doctor à la session d'hiver 2020 qui obtient un résultat final de D ou plus pour chaque cours individuel au programme soit admis en deuxième année du Juris Doctor;

9) Que l'exigence d'atteindre une moyenne pondérée de 2,00 pour l'ensemble des cours de l'année 2019-2020 soit suspendue pour les étudiantes et étudiants de deuxième ou de troisième année du Juris Doctor inscrit à la session d'hiver 2020 (règlement particulier 7.2); et

10) Que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes utilisées dans les concours de bourses de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit et celles de Patrimoine canadien, et ce même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique. Cette recommandation n'a pas été adoptée par le CPR.

(Annexes 175 à 179) (Approuvé, COVID-ÉDD-200420)

• **RVD-CPR-200505 – Conditions d'admission – 3 mai 2020**

En ce qui concerne le premier cycle, la RVD recommandait :

1) La modification des conditions d'admission aux programmes de premier cycle listés en annexe, comme mesure exceptionnelle s'ajoutant à la modification de la Condition d'admission générale (3.1.1); et

2) La mise à niveau intégrée aux programmes pour les étudiantes et étudiants provenant du secondaire selon les modalités détaillées en annexe, advenant l'acceptation des modifications aux conditions d'admission.

L'annexe intitulée « Mesures temporaires (conditions d'admission 1^{er} cycle) » et datée du 6 mai 2020 a été préparée par la registraire Stéfanie Wheaton après validation en UARD et en Conseil facultaire. Le CPR a adopté ces recommandations.

En ce qui concerne le Juris Doctor, la RVD recommandait :

3) Que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission au J.D., et ce même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique;

4) Par exception à ce qui précède, que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation d'une demande d'admission d'une candidate ou d'un candidat au J.D. si ces résultats lui sont favorables; et

5) Que la candidate ou le candidat à l'admission au J.D. ayant obtenu la note S dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence d'obtenir l'équivalent d'au moins un C⁺ dans ce cours si la moyenne cumulative de la candidate ou du candidat est d'au moins 2,8 sur 4,3.

Le CPR a adopté ces recommandations.

(Annexes 180 à 186) (Approuvé, COVID-ÉDD-200606)

- **RVD-CPR-200515 – Exigences linguistiques – 7 mai 2020**

En ce qui concerne les programmes en information-communication (B.A. majeure en information-communication, mineure en journalisme et mineure en relations publiques), la RVD recommandait :

- 1) Que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle ayant obtenu la note S dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence d'obtenir la lettre finale B ou mieux dans le cours FRAN1600 comme préalable à un autre cours; et
- 2) Que l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu une note de B- dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence d'obtenir la lettre finale B ou mieux dans le cours FRAN comme préalable à un autre cours.

En ce qui concerne les programmes de premier cycle en éducation, la RVD recommandait :

- 3) Que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant obtenu la note Succès (S) aux cours FRAN1500 et FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence d'obtenir la moyenne minimale de 2,6;
- 4) Que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant obtenu la note Succès (S) à FRAN1500 ou FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence de la moyenne minimale de 2,6 à condition d'obtenir ou d'avoir obtenu une note minimale de 2,0 (C) à l'autre cours FRAN évalué avec le système alphabétique; et
- 5) Que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant choisi la notation alphabétique pour les cours FRAN1500 et FRAN1600, dont au moins un cours est à la session d'hiver 2020, soit réputé avoir satisfait exceptionnellement à l'exigence de la moyenne minimale de 2,6 à condition d'obtenir une moyenne minimale de 2,0 (C) pour les deux cours de français.

Le CPR a adopté ces recommandations.

(Annexes 187 à 188)

- **RVD-CPR-200515 – Date d'abandon de cours de la session de printemps-été – 12 mai 2020**

La RVD recommandait :

- 1) Que les cours offerts par la Formation continue à la session printemps-été 2020, prévus comme cours en présentiel mais **offerts à distance** en raison de la pandémie de la COVID-19, soient sujets à la politique d'abandon des cours **offerts par internet**. Les étudiantes et étudiants qui souhaitent se retirer d'un cours offert à distance doivent le faire avant la fin de la 2^e semaine de cours (14 jours).

Le CPR a adopté cette recommandation.

(Annexes 189)

- **RVD-COVID-ÉDD-200520 – Étudiantes et étudiants internationaux et mobilité internationale – 14 mai 2020**

La RVD recommandait :

- 1) Que l'Université de Moncton permette aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants de l'international sans permis d'études de s'inscrire comme étudiantes ou étudiants libres à temps partiel seulement;
- 2) Par exception à ce qui précède, que l'Université de Moncton fasse une offre d'admission à un programme offert en ligne à temps partiel et permette à l'étudiante ou à l'étudiant de s'y inscrire si un tel programme existe dans le domaine visé par l'étudiante ou l'étudiant international;
- 3) Par exception à ce qui précède, que l'Université de Moncton ne permette à aucune personne de s'inscrire comme étudiante ou étudiant libre à un cours faisant partie d'un programme d'études en droit, sauf sur permission de la Faculté de droit. Aucune personne ne peut s'inscrire à un programme d'études de la Faculté de droit comme étudiante ou étudiant à temps partiel; et
- 4) Que les expériences de mobilité internationale soient suspendues pour la session d'automne 2020, tant pour les étudiantes et étudiants entrants que pour les étudiantes et étudiants sortants. Lors de sa réunion du 26 mai 2020, l'ÉDD a décidé de suspendre les expériences de mobilité internationale jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

(Annexes 190 à 194) (Approuvé, COVID-ÉDD-200520, COVID-ÉDD-200526)

1.3 Documents de planification (voir les annexes, pages 195 à 266)

- Plan B-1 – **La planification de plusieurs scénarios pour l'année universitaire 2020-2021** – 9 avril 2020

En consultation avec le VRARH, le VRER, la registraire et des membres de la RVD/RDD, la VRAEAP a préparé un tableau d'une page présentant trois scénarios fondés sur les trois enjeux suivants : 1) le mode de livraison des cours (à distance ou en présentiel); 2) l'entrée des étudiantes et étudiants internationaux (à l'automne 2020 et à l'hiver 2021 comme d'habitude, ou seulement à l'hiver 2021); et 3) l'intégration des élèves du secondaire ayant des cours incomplets crédités (CIC) au moyen de conditions d'admission exceptionnelles et de mesures de rattrapage (la matière essentielle préalable aux cours ou au programme sera intégrée aux cours de 1^{re} année à l'automne 2020, ou bien des cours de rattrapage remplaceront des cours au choix dans le programme).

Dans le **scénario 1**, il y a un seul élément exceptionnel : l'intégration des élèves du secondaire ayant des CIC.

Dans le **scénario 2**, il y a deux éléments exceptionnels : l'intégration des élèves du secondaire ayant des CIC et l'absence des nouveaux étudiants et étudiantes de l'international à l'automne 2020.

Dans le **scénario 3**, il y a trois éléments exceptionnels : l'intégration des élèves du secondaire ayant des CIC, l'absence des nouveaux étudiants et étudiantes de l'international à l'automne 2020 et la livraison des cours à distance.

(Annexes 195) (Approuvé, COVID-ÉDD-200427)

- Plan B-2.1 – **La planification d'un modèle hybride pour l'année universitaire 2020-2021** – 6 mai 2020

En consultation avec le VRARH, le VRER, le recteur, la registraire et des membres de la RVD/RDD, la VRAEAP a préparé **quatre pages de tableaux** résumant les principes de la planification d'un plan « B » pour l'année universitaire 2020-2021, les enjeux à considérer, les étapes à suivre et les dates limites à respecter. Le plan « B » envisage la livraison de l'année universitaire 2020-2021 à distance avec quelques cours pratiques en présentiel avec mesures de distanciation physique.

L'offre de cours :

- 1) **L'élaboration d'un plan « B »** où les cours sont offerts à distance; la soumission du nouvel horaire au Registrariat au plus tard le 25 mai 2020; le retard de l'attribution des charges des professeures et professeurs et des contrats de chargées et chargés de cours;
- 2) La **réduction de l'offre** de cours; la baisse des inscriptions et des revenus; le non renouvellement de certains postes; un taux de rétention plus faible;
- 3) La **collaboration** de tous; les avantages d'une planification réseau.

La livraison des cours :

- 4) Les **mesures de distanciation** pour les cours pratiques en présentiel; les cours pratiques avec des besoins particuliers d'équipement, de laboratoires et d'ateliers sont prioritaires; l'approbation d'un plan opérationnel pour chaque cours en présentiel;
- 5) **L'assurance de la qualité** des cours à distance; le sondage du personnel enseignant du 27 au 29 avril 2020 sur l'expérience de la session d'hiver; le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) présidé par Dany Benoit; les ateliers pédagogiques fin mai début juin; le soutien pour adapter la pédagogie;
- 6) La **médiatisation** stratégique de certains cours; la possibilité de cours réseau.

L'horaire des cours :

- 7) Quelques **cours pratiques en présentiel** avec distanciation; restreindre les groupes; reporter certains cours pratiques à 2021-2022; prioriser les finissantes et finissants;
- 8) Les **cours à distance** en mode synchrone ou asynchrone; le système de notation habituel; maintenir le même mode de livraison tout au long du cours, ne pas revenir à la livraison en présentiel; utiliser les outils pour lesquels la DGT peut offrir un soutien;
- 9) Les **étudiantes et étudiants internationaux**; possibilité pour celles et ceux qui continuent de s'inscrire à distance; possibilité d'une cohorte internationale hiver/printemps-été;
- 10) Le **calendrier** de la planification; dates limites en mai et juin, soumission du nouvel horaire de cours, plans opérationnels pour les cours pratiques en présentiel, ateliers pédagogiques, charges du personnel enseignant.

Les mesures de distanciation :

11) Les **contrôles de base** pour les cours en présentiel; prendre les présences à chaque cours; distanciation de 2 mètres; port du masque si la distanciation ne peut pas être maintenue; ni distribuer ni ramasser de documents papier;

12) Le **plan provincial**; les contrôles de base resteront en place jusqu'à la vaccination; planification fondée sur les consignes du 24 avril 2020 pour la phase « jaune »;

13) Les **principes de la planification**; limiter les personnes sur les lieux; présence exigée uniquement dans les programmes pratiques nécessitant l'accès à des équipements ou à des installations spécifiques; ne pas revenir vers le présentiel avant la fin des cours à distance à cause des défis de logement et de déplacement.

(Annexes 196 à 199) (Approuvé, COVID-ÉDD-200429, COVID-ÉDD-200506)

- **Plan B-2.2 – Planification de l'année universitaire 2020-2021 (le Plan « B ») – 6 mai 2020**

Pour accompagner le document ci-dessus intitulé « La planification d'un modèle hybride pour l'année universitaire 2020-2021 », le VRER a préparé cette NDS qui inscrit l'exercice de planification d'un nouvel horaire de cours dans le cadre du plan de rétablissement provincial du 24 avril 2020. Elle résume les grandes lignes du plan de rétablissement provincial et son impact sur les activités d'enseignement de l'Université en 2020-2021. Elle décrit le scénario privilégié pour l'année 2020-2021 et résume le calendrier de dates importantes à respecter. Elle préconise la collaboration des unités, des UARD, des facultés et des campus et souligne l'importance de la fidélisation des étudiantes et étudiants.

(Annexes 200 à 206) (Approuvé, COVID-ÉDD-200429, COVID-ÉDD-200506)

- **Plan B-3.1 – Sondage sur votre expérience avec l'enseignement à distance (du 27 au 29 avril 2020)**

La VRAEAP a contribué au sondage préparé par Mélanie Roy (GTA) en réorganisant le questionnaire et en révisant le texte. Elle a présidé plusieurs réunions du Comité sur l'enseignement à distance où le sondage a été discuté.

(Annexes 207 à 240)

- **Plan B-3.2 – Ateliers Pratiques gagnantes de la pédagogie à distance (du 26 mai au 11 juin 2020)**

La VRAEAP était membre du comité d'organisation des ateliers pédagogiques offerts par le SASE en collaboration avec la Formation continue et le Groupe des technologies d'apprentissage (GTA). Elle y a contribué en préparant l'horaire et en invitant les participantes et participants. Pour la table ronde étudiante, elle a contacté les associations des étudiantes et étudiants des trois campus. Elle a invité des membres du personnel enseignant des trois campus à faire une présentation. Par la suite, elle a organisé les 23 présentations sur l'encadrement étudiant, l'enseignement ou l'évaluation à distance dans les huit séances prévues. Elle a également trouvé des animatrices et animateurs pour les 35 séances de discussion qui ont eu lieu au cours des neuf journées d'ateliers. Le nombre de participantes et participants aux ateliers en mode synchrone variait entre 120 et 200 personnes avec une moyenne de 155.

(Annexes 241 à 250)

- **Plan B-4.1 – Un tableau des programmes avec cours pratiques en présentiel par campus (pour l'année universitaire 2020-2021 et pour la session d'automne 2020) – 4 juin 2020**

En consultation avec des membres de la RVD/RDD, la VRAEAP a préparé un tableau d'une page présentant les programmes exigeant la présence des étudiantes et étudiants à l'UMCM en 2020-2021 et un autre tableau présentant les programmes offerts entièrement à distance par faculté. À la demande de l'ÉDD, elle a également préparé une autre version pour l'automne 2020 seulement.

Simple en apparence, cet exercice a pourtant obligé les membres de l'ÉDD à reconnaître que les plans des trois campus n'étaient pas alignés. À l'UMCE, on profiterait des salles médiatisées pour offrir les cours en mode hybride avec certaines séances en présentiel et d'autres séances à distance. Les étudiantes et étudiants pourraient choisir de suivre les cours hybrides entièrement à distance. La présence serait obligatoire dans quelques programmes seulement (science infirmière, 2^e année du DSS) et pour certains cours (ARVI1304, ARVI1804, ARVI2805).

À l'UMCS, certains cours seraient offerts en présentiel tandis que d'autres seraient à distance. Les étudiantes et étudiants pourraient choisir de suivre tous leurs cours à distance. La présence serait obligatoire dans quelques programmes seulement (science infirmière, 2^e année du DSS).

À l'UMCM, à l'automne 2020, il y aurait des cours pratiques en présentiel dans les beaux-arts, dans les sciences expérimentales (2^e à 4^e année) et en science infirmière (2^e à 4^e année). Aux cycles supérieurs, la présence sur le campus serait exigée selon les projets de thèse. À l'hiver 2021, certains programmes des sciences de la santé offriront également des cours en présentiel.

(Annexes 251 à 257) (Approuvé, COVID-ÉDD-200526, COVID-ÉDD-200601)

- **Plan B-5 – Rentrée 2020 (FAQ) – 1^{er} juin 2020**

En tant que membre d'un panel d'information présidé par Stéfanie Wheaton le 2 juin 2020, la VRAEAP a préparé une FAQ avec 17 questions et réponses. Environ 120 personnes (vice-décanats, adjointes administratives, secrétaires et personnel des services aux étudiantes et étudiants) ont participé par Teams. Le panel comprenait Stéfanie Wheaton, registraire, Jean-Paul Loyer, directeur général de la Gestion stratégique de l'effectif étudiant, Janique Léger, directrice des Ressources matérielles, et la VRAEAP. L'information présentée a également été intégrée au microsite « Rentrée 2020 ».

La FAQ présentait la livraison de l'année universitaire 2020-2021 à distance avec quelques cours (ou composantes) pratiques en présentiel avec mesures de distanciation physique. Les thèmes abordés comprenaient les programmes qui seraient offerts sur le campus à la session d'automne 2020, le plan de contingence dans le cas d'un retour à la phase « orange » ou « rouge », la livraison de cours pratiques qui ne seraient pas offerts en présentiel, la distinction entre un cours en ligne et un cours à distance, la distinction entre le mode synchrone et le mode asynchrone, les outils informatiques nécessaires pour suivre des cours à distance, le fonctionnement à distance de la Librairie acadienne et des bibliothèques et le retour au système de notation habituel.

(Annexes 258 à 260)

- **Plan B-6 – Les plans de contingence pour les cours pratiques en présentiel (dans le cas d'un retour à la phase « orange » ou « rouge ») – 2 juin 2020**

En consultation avec des membres de la RVD/RDD, la VRAEAP a préparé un gabarit pour les plans de contingence pour les cours pratiques en présentiel. Après le 18 septembre 2020, aucun cours ne sera annulé et aucun remboursement complet des frais de scolarité ne sera offert. Le gabarit invite les départements et écoles à réfléchir, en cas de retour à la phase « rouge », sur les modes de livraison des cours (en présentiel, à la maison ou virtuellement), les formules de rattrapage (format intensif ou intégration tout au long de la session) et les impacts sur la feuille de route (cours préalables et concomitants, date de diplomation).

(Annexes 261 à 262)

- **Plan B-7 – Les plans opérationnels pour les cours pratiques en présentiel (en se conformant aux exigences provinciales de la Santé publique) – 26 juin 2020**

En collaboration avec Gabriel Cormier, doyen d'Ingénierie et en consultation avec d'autres membres de la RVD/RDD, la VRAEAP a préparé un gabarit pour les plans opérationnels pour les cours pratiques en présentiel. Le gabarit traite des éléments suivants : la distanciation physique entre les postes de travail; la distanciation physique en déplacement; les pratiques d'hygiène personnelle; l'hygiène respiratoire (masque et/ou visière, gants); le nettoyage et la désinfection des postes de travail, de l'équipement et/ou du local; les points de contrôle passif et le dépistage des symptômes; la formation à l'égard du plan opérationnel du cours et des exigences provinciales; l'impact d'une deuxième vague et de la refermeture de l'Université; et la vérification de conformité. Le gabarit permet aux membres du personnel enseignant de cocher les éléments pertinents. Il comprend un plan du local où la voie de circulation est indiquée ainsi que le plan de contingence pour le cours.

(Annexes 263 à 266)